

COMMUNIQUE DE PRESSE



IL S'ENTRAÎNAIT AU DJIHAD A ETRECHY

Le 19 juin, un terroriste islamiste fonçait à l'aide de son véhicule en feu sur un convoi de gendarmes mobiles qui assurait la sécurité sur les Champs-Élysées. Cet acte terroriste avorté mais qui aurait pu être très lourd en conséquences, a permis de découvrir que le véhicule en question avait été transformé en bombe roulante puisque deux bouteilles de gaz et plus de 9 000 munitions ont été retrouvées à bord, de même que des armes de guerre.

L'homme, Adam DJAZIRI, résident du Plessis-Paté dans l'Essonne, était porteur d'une arme de poing, et lors de la perquisition effectuée à son domicile, d'autres armes ont été découvertes ainsi qu'une allégeance à DAESH !

Or d'après les premiers éléments de l'enquête, on apprenait que cette personne était fichée S, qu'elle faisait l'objet d'une fiche de recherche émanant d'Interpol et que la préfecture de l'Essonne, malgré tous ces signaux d'alerte, lui avait prolongé sa licence de tireur sportif en l'autorisant à transporter, dans le cadre de son activité de « loisir » deux fusils de type Kalachnikov, deux pistolets automatiques Glock et 900 munitions et qu'il **était inscrit au club de tir d'Etréchy** où il s'entraînait au Djihad comme le stipule la lettre d'allégeance au groupe terroriste islamique qu'il a transmis à sa famille avant son passage à l'acte.

Nous apprenons aussi de sources proches de l'enquête que la préfecture de l'Essonne avait refusé une perquisition administrative à son domicile dans le cadre de l'état d'urgence.

Cet état de fait est la preuve d'une faille avérée des services de la préfecture de l'Essonne qui a autorisé une personne connue pour sa radicalité islamiste à transporter en toute légalité des armes de guerre pour sa pratique dite sportive.

Interpellée par Audrey Gubert, conseillère régionale Front National d'Ile-de-France, la préfecture de l'Essonne n'a pas souhaité réagir sur les lacunes sécuritaires dont elle est coupable et qui ont mis bon nombre de nos concitoyens en danger.

Il est évident que ni la mairie d'Etréchy, ni l'Association sportive strépiniacoise dont dépendait ce terroriste ne sont responsables de ses agissements, car tous les documents administratifs étaient en règle, preuve du laxisme de notre administration préfectorale essonnienne.

En tant que conseiller municipal à Etréchy et conseiller communautaire sur « Entre Juine et Renarde », je demande à Madame la préfète de l'Essonne et ce au nom de tous les Strépiniacois qui auraient pu être les premières victimes de ce fanatique islamiste, de s'expliquer sur les failles sécuritaires dont ses services sont coupables par omission !

Je demande à Madame la préfète de l'Essonne de retirer la licence de tir à toute personne ayant une approche avec le fondamentalisme islamiste dans notre département et d'autoriser les forces de l'ordre à perquisitionner le domicile de ces personnes dans le cadre de l'état d'urgence et de leur confisquer leurs armes éventuelles !

François HELIE
Conseiller municipal à Etréchy
Conseiller communautaire « Entre Juine et Renarde »